

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, important mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial (EPT) Plaine commune

A

**SAINT-DENIS, AUBERVILLIERS, VILLETANEUSE
PARIS 18E ET 19E ARRONDISSEMENTS**

Par ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2024-1177 du 16 avril 2024, Il sera procédé du **mardi 21 mai 2024 à 9h00 au mardi 25 juin à 17h00 inclus**, soit une durée de 36 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse, du 18^e et 19^e arrondissements de Paris et au siège de l'EPT Plaine Commune, à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris ;
- une enquête pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine commune ;

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête suivante :

- Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste, programmiste, en qualité de présidente ;
- Sylvaine FREZEL, retraitée, ancienne journaliste, en qualité de titulaire ;
- Roberto PELI, Retraité ancien ingénieur territorial de la ville de Bobigny, en qualité de titulaire ;
- Guy VELLA, retraité - Ancien directeur de l'espace publique de la ville d'Aulnay-sous-Bois en qualité de suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis - 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex.

Le maître d'ouvrage du projet est Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sont déposés dans les lieux définis ci-dessous afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations et propositions.

Saint-Denis

Services Municipaux Saint Jean,
6 rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis

Aubervilliers

3^{ème} étage
120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers

Villetaneuse

Hôtel de Ville
1 place de l'Hôtel de Ville - 93430 Villetaneuse

Mairie du 18^e arrondissement de Paris

1 place Jules Joffrin - 75877 Paris cedex 18

Mairie du 19^e arrondissement de Paris

5-7 Place Armand Carrel - 75019 Paris

EPT Plaine Commune

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis,

siège de l'enquête, sise 1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm>

Chacun peut également adresser ses observations écrites à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête précisé ci-dessus, par courrier libellé comme suit :

Mme la présidente de la commission d'enquête relative à la demande de déclaration d'utilité publique

Prolongement du T8 Sud

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières
1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 21 mai 2024 à 09h00 jusqu'au 25 juin 2024 à 17h00 à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm>

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : prolongement-tram-t8-idfm@mail.registre-numerique.fr. Seuls les courriers et les courriers électroniques reçus entre le 21 mai 2024 à 09h00 jusqu'au 25 juin 2024 à 17h00 seront pris en compte.

Les observations et propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :

Madame Emilie COINDET

Chargée de projets IDFM - Direction des Infrastructures
41, rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tel : 01 87 05 21 07

Emilie.COINDET@iledefrance-mobilites.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Un exemplaire numérique du dossier soumis à enquête, est adressé, dès l'ouverture de l'enquête, au maire de chaque commune sur le territoire de laquelle le projet est situé et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

Saint-Denis

Salle Muriel Hurts

2^e étage des Services Municipaux Saint-Jean
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis
Le lundi 3 juin 2024 De 09h00 à 12h00

Salle annexe droite Hôtel de Ville

2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis
Le samedi 15 juin 2024 De 09h00 à 12h00

Salle Muriel Hurts

2^e étage des Services Municipaux Saint-Jean
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis
Le mercredi 19 juin 2024 De 09h00 à 12h00

Salle Christine Arron

4^e étage des Services Municipaux Saint-Jean
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis
Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00

Aubervilliers

Direction de l'urbanisme

120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers
Le mercredi 12 juin 2024 De 14h00 à 17h00
Le lundi 17 juin 2024 De 14h00 à 17h00

Hôtel de ville

120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers

Le samedi 22 juin 2024 De 09h00 à 12h00
Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00

Villetaneuse

Hôtel de Ville

1 place de l'Hôtel de Ville - 93430 Villetaneuse
Le samedi 8 juin 2024 De 09h00 à 12h00
Le mercredi 19 juin 2024 De 14h00 à 17h00

Mairie du 18^e arrondissement de Paris

1 place Jules Joffrin - 75877 Paris cedex 18
Le jeudi 6 juin 2024 De 16h00 à 19h00
Le lundi 24 juin 2024 De 14h00 à 17h00

Mairie du 19^e arrondissement de Paris

5-7 Place Armand Carrel - 75019 Paris
Le samedi 1^{er} juin 2024 De 09h00 à 12h00
Le mercredi 12 juin 2024 De 14h00 à 17h00
Le jeudi 20 juin 2024 De 16h00 à 19h00
Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00

EPT Plaine Commune

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex Le
jeudi 6 juin 2024 De 09h00 à 12h00
Le mardi 18 juin 2024 De 09h00 à 12h00

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le :

EPT Plaine Commune

Salle du rez-de-chaussée

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex
Mercredi 29 mai 2024 à partir de 19h00

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête. Il sera adressé dans les meilleurs délais à la personne responsable du projet et au préfet de la Seine-Saint-Denis.

Il pourra être procédé, aux fins d'établissement de ce compte rendu, procéder à son enregistrement audio ou vidéo. Le public présent sera alors averti du début et de la fin de cet enregistrement.

Pendant la durée de l'enquête, la présidente de la commission d'enquête peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête la commission d'enquête établit un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête, examine les observations recueillies et rédige des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, en précisant si les conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet aux communes, à l'EPT Plaine Commune et aux arrondissements de Paris concernés pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris (<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>, thème : Enquêtes publiques).

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique sont :

- La déclaration de projet, adoptée par le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités.

La déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune avec le projet, prononcée par le préfet de la Seine-Saint-Denis et le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités

Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai fixé par le préfet, et au plus tard dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ce dernier se prononce sur la déclaration d'utilité publique.

Les données relatives à l'évaluation environnementale des projets et à la consultation du public seront consultables sur Internet sur la plateforme www.projets-environnement.gouv.fr.